



HAL
open science

John Grisham, romancier et analyste de la profession d'avocat et de la justice aux USA.

Philip Milburn

► **To cite this version:**

Philip Milburn. John Grisham, romancier et analyste de la profession d'avocat et de la justice aux USA.. Les Cahiers de la justice, 2016. hal-01767571

HAL Id: hal-01767571

<https://hal.science/hal-01767571>

Submitted on 8 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

John Grisham, romancier et analyste de la profession d'avocat et de la justice aux **USA**

par Philip Milburn

Philip Milburn, Professeur de sociologie, Université de Rennes 2.

Les romans de John Grisham ont pour héros des avocats pris dans des situations inhabituelles. Au-delà des intrigues, ses romans constituent également un portrait sociologique de la profession d'avocat aux **USA** et plus largement du rôle de la justice dans ce pays. L'article s'appuie sur l'un des derniers ouvrages publiés, *La montagne de Gray*, pour pointer les différentes figures de l'avocat aux **USA** qui y sont présentées dans leurs caractéristiques sociologiques. Dans un second temps, il examine les différentes affaires traitées au cours du roman, qui révèlent le rôle de la justice venant se substituer à une protection sociale ou environnementale et un droit du travail inexistant.

John Grisham's novels stage lawyers involved in unwonted situations. Beside the narrative plot, his novels embody a sociological picture from the law profession in the US and by and large of the role of justice in this country. This article analyses one of Grisham's last published book, Gray Mountain, to point out the different figures within the American law profession considering their sociological features. Secondly, it looks at the various judicial affairs treated in throughout the novel revealing the role of justice in USA, as a substitute to inexistent social or environmental protection and labour law.

John Grisham est l'un des romanciers américains qui rencontre actuellement le plus de succès. Ses ouvrages relèvent certes de la catégorie des « thrillers », dans lesquels le lecteur est guidé par une intrigue révélant une vérité cachée qui apparaît progressivement dans toute sa dimension scandaleuse. Mais dans son œuvre, point de fins limiers, détectives ou journalistes déployant leurs techniques d'investigation pour rétablir l'ordre

perturbé par quelques malfrats, assassins ou autres criminels. Les héros des ouvrages sont principalement des juristes, avocats le plus souvent, pris dans le tropisme d'une situation complexe et d'une affaire sulfureuse dans lesquelles ils sont impliqués bien malgré eux. Quant aux situations et aux acteurs qui se cachent derrière les mystères peu à peu dévoilés, ils renvoient à des enjeux économiques, financiers et environnementaux où

Chroniques John Grisham, romancier et analyste de la profession d'avocat et de la justice aux USA

grandes entreprises et puissances économiques sont mises à l'index pour leurs pratiques immorales, voire illégales. Nombre de ses ouvrages ont été portés à l'écran : on se souviendra notamment de *The Firm*, *L'Affaire Pélican*, ou *L'Idéaliste* (*The Rainmaker*).

Mais au-delà des intrigues qui tiennent le lecteur en haleine, les livres de J. Grisham constituent un poste d'observation très minutieux et rigoureux du monde judiciaire américain, dont on a souvent en Europe une vision superficielle ou approximative. Cette dimension de l'œuvre (qui comporte par ailleurs une marque d'efficacité littéraire ainsi qu'une part d'humour inattendu), peu mise en relief dans les adaptations cinématographiques, mérite qu'on s'y arrête ici, car cela offre une opportunité de saisir les clés sociologiques inhérentes au paysage professionnel des avocats **US** et au rôle que joue la justice outre-Atlantique, significativement différents de la situation européenne. Plutôt que de balayer l'abondante œuvre de l'auteur, les lignes qui suivent, rédigées par un sociologue spécialiste des professions judiciaires, proposent de réaliser cet exercice en s'appuyant sur un des ouvrages récents de J. Grisham, qui offre un panorama singulièrement édifiant en la matière : *Gray Mountain*¹.

1. Grisham J., *L'Ombre de Gray Mountain*, éditions Lattès, 2015. On se référera principalement à l'édition anglaise, les questions de dénominations idiomatiques (*litigator*, *associate*, *attorney*, etc.) constituant un véritable enjeu pour saisir les subtilités des réalités du système américain que nous préciserons

1. Figures de l'avocature

En effet, dans cet ouvrage, Grisham met moins l'accent sur une intrigue centrale – ses principaux romans précédents ayant amplement montré son talent en la matière – que sur une volonté de décrire la rencontre de plusieurs mondes sociaux dont il se fait un ethnographe minutieux. Le premier de ces mondes sociaux est celui des avocats américains que Grisham connaît bien pour avoir lui-même exercé cette fonction durant dix ans. Tous les principaux personnages du roman exercent cette profession, mais chacun représente d'une certaine manière un archétype des différentes figures de l'avocature aux **USA**.

Personnage principal du roman, dont on suit les périples tout au long des chapitres, Samantha Kofer est, au début du récit, une collaboratrice (*Associate*) dans l'une de ces fameuses grandes *Law Firms* implantées à New York, réunissant plusieurs centaines d'avocats. Diplômée de Columbia, spécialisée en droit immobilier, elle traite des dossiers apportés par les promoteurs : lecture, modifications et rédaction de contrats et de statuts, un travail de technicien du droit qui n'est jamais amené à être confronté aux tribunaux. Conformément aux pratiques en cours dans ce type de cabinets, son travail se mesure à la facturation (*billing*) qu'elle établit au *prorata* horaire et au quotidien de son acti-

au long de notre propos. Les mots *litigation* et *litigators* renvoient aux avocats plaidants, *attorney* à la fois à avocat et procureur (puisque aux États-Unis les avocats soutiennent l'accusation), *lawyer* souvent traduit par avocat doit s'entendre aussi dans un sens plus large de juriste.

tivité. Comme tous les *professionals* de New York, elle travaille plus de dix heures par jour, et souvent six jours sur sept (« de 75 à 100 heures par semaine »), pour un salaire certes très confortable (180 000 \$/an) compte tenu de sa jeunesse : elle a 26 ans. Mais le coût exorbitant de la vie à Manhattan ne permet qu'un enrichissement très relatif. Elle représente en quelque sorte le modèle de réussite professionnelle pour les avocats US, vouée à une carrière susceptible de la propulser au statut d'associée (*Partner*) dans l'une de ces grandes firmes du droit et compter parmi les plus prestigieuses et les mieux rémunérées de la profession au niveau national. À titre indicatif, la rémunération de l'avocat associé responsable du service de Sam est ainsi mentionnée : pas moins de 2,8 millions de \$/an ².

Mais ce statut est en réalité fort précaire : c'est le premier constat auquel Grisham veut nous amener. En effet, cette histoire débute en 2008, peu de temps après l'amorce de la crise financière et économique faisant suite à celle des « *subprimes* ». L'activité économique – immobilière en l'espèce – étant quasiment à l'arrêt, la firme où Samantha officie est amenée à se séparer de nombre de ses collaborateurs, et sa jeunesse fait d'elle une victime de cette réduction subite du personnel. Plutôt que de se priver définitivement de leurs services, la firme propose à ses collaborateurs une période indéterminée durant laquelle ils devront se mettre au service d'une

activité juridique caritative, cependant qu'elle continue de financer leurs cotisations (sans qu'ils touchent d'émoluments) et qu'elle s'engage à les réembaucher dès que possible. Curieux arrangement, mais bien révélateur du statut des avocats collaborateurs dans ce type de firme. Samantha va trouver à se placer dans une « clinique du droit » au fin fond de la Virginie occidentale, au milieu de la chaîne de montagnes Appalaches où l'intrigue du roman se déroule. Un contraste maximal qui constitue un levier narratif majeur car Samantha se retrouve dans un monde inconnu, quelque peu effrayant pour elle, aux antipodes du monde social et professionnel d'où elle est issue et de celui auquel se destine.

De manière assez sociologiquement habituelle pour une jeune juriste aussi brillante, elle est en effet issue d'un monde de juristes, ses deux parents étant tous deux *lawyers*. Divorcés, ils représentent toutefois deux archétypes bien différents encore de la profession d'avocat américaine. Sa mère, Karen Kofer, est procureure (*Senior Attorney*) au ministère de la Justice. Rappelons ici que les représentants du ministère public américains sont des avocats (*attorneys*) désignés (parfois élus) et payés soit par les collectivités locales, soit par les états fédérés ou l'État fédéral, ce qui est le cas en l'espèce. Il s'agit donc d'une option de parcours professionnel pour les avocats, qui sont ainsi au service de l'État et peuvent connaître une progression de carrière dans ce cadre.

2. On peut voir dans cette précision sur les revenus l'expression du souci du détail chez Grisham dans la connaissance du monde des avocats.



Chroniques John Grisham, romancier et analyste de la profession d'avocat et de la justice aux USA

Le terme « *Attorney* » désigne ainsi (aux **USA**) les avocats au tribunal **qui** représentent les parties privées ou le ministère public (*District Attorney* et *Attorney General* correspondent sensiblement aux fonctions de procureur de la République et de procureur général en France). Ainsi, ces *Prosecutors* relèvent du corps professionnel des avocats et non des magistrats comme en France ; ils défendent le principe de l'ordre public au nom de la collectivité (« *community* ») davantage que de l'État, ce qui les place souvent en soutien des victimes dans un pays qui ignore le statut de partie civile au procès pénal. Ils ont dès lors la possibilité de retourner dans des fonctions d'avocats du secteur privé après avoir exercé au ministère public. Ce point constitue un élément central de la logique du système accusatoire en matière pénale, où les deux parties (défense et ministère public) s'affrontent à statut équivalent dans le cadre d'un débat contradictoire et d'un interrogatoire croisé des témoins (*cross examination*) sur le fond, arbitré sur la forme par le juge, le jury détenant le pouvoir décisionnel. Basée à Washington DC, la mère de Samantha exerce pour sa part au niveau fédéral, auprès de cours compétentes à ce niveau pour un salaire annuel de 145 000 \$, nous indique J. Grisham.

Son père présente un profil plus complexe. Il a longtemps exercé comme avocat de contentieux (« *litigator* ») dans un créneau très spécialisé, une « niche », selon l'expression consacrée : celui de la défense des

familles des victimes d'accidents d'avions de ligne. Cela s'adresse à une clientèle au niveau international et suppose de réunir l'ensemble des familles dans une action en justice commune, les fameuses « *class actions* ». Mais Marshall Kofler a connu quelques déboires, ayant placé une bonne partie de ses honoraires dans des comptes bancaires *offshore*, à l'insu du fisc **US**. Démasqué, il a été condamné à quatre années de prison qu'il a dûment effectuées et il a été définitivement radié de l'ordre des avocats sur tout le territoire (« *disbarred* »). Sans y insister, l'auteur pointe ici le caractère très répressif et inflexible de la justice **US**, pour laquelle le statut social (classe supérieure, auxiliaire de justice, sans antécédents criminels, etc.) n'est pas un frein, y compris pour l'incarcération : sa capacité à mobiliser les meilleurs avocats ou même le statut de son épouse n'ont pas contribué à lui éviter le pire pour un délit fiscal³.

Suite à cette mésaventure, ne pouvant plus exercer comme avocat, M. Kofler a créé, avec quelques confrères également radiés, un cabinet de « consultants ». Il en explique à sa fille le principe : « *il s'agit de trouver des bailleurs de fonds privés pour investir dans du gros procès* ». Si une petite société doit affronter un géant de l'informatique au sujet des droits attachés à un logiciel qu'elle a développé, elle n'a aucune chance d'avoir gain de cause à moins de rémunérer des avocats spécialisés qui sollicitent des honoraires « *stratosphériques* ». « *Alors, la petite société va voir le*

3. Son épouse n'a guère cherché à sauver la mise, au contraire, à son mari adultérin...

fonds de financement juridique qui étudie son affaire. Si le dossier tient, et qu'il y a beaucoup d'argent à gagner, les bailleurs financent les frais de justice et les honoraires des avocats. Le fonds, évidemment, prend une com. Le combat devient alors équitable et, le plus souvent, on parvient à un accord à l'amiable sans aller jusqu'au procès. Notre boulot est de conseiller ces gens, leur dire s'ils doivent ou non se lancer dans l'affaire.»⁴

Au-delà de la révélation de l'existence d'une telle activité aux **USA**, ce passage souligne le caractère fortement inégalitaire du traitement des contentieux par la justice, dans la mesure où le jugement s'appuie sur les conclusions d'avocats plus ou moins compétents en fonction de leur prix. Un déséquilibre entre les deux parties en la matière conduit assurément celle qui est la moins fortunée à l'échec. La principale intrigue de l'ouvrage viendra renforcer ce premier constat.

Toujours durant les premiers chapitres, le roman introduit une quatrième figure d'avocat américain en la personne de Mattie Wyatt qui dirige la clinique du droit dans la petite ville de Brady située dans une vallée des Appalaches, où Samantha va officier en attendant de réintégrer sa grande firme. Cette « clinique » traite les dossiers juridiques de justiciables ordinaires et souvent très désargentés qui représentent la majorité de la population de cette ville. Faiblement rémunérées, ces avocates sollicitent des honoraires très faibles et assurent le plus souvent une défense *pro Deo*. Le fonctionnement financier de la clinique est assuré

par le mécénat (pratique très répandue développée aux **USA**) et par une contribution de la part des clients quand ils bénéficient d'indemnités substantielles après avoir gagné leur procès.

Une telle figure de l'avocat du pauvre peut paraître marginale ; or, en réalité, de tels *Legal Aid Centres* sont fort répandus aux États-Unis où le recours en justice constitue un moyen majeur pour faire valoir ses droits dans un pays où la protection sociale est quasi inexistante, ainsi que nous le verrons en évoquant les contentieux qui traversent ce roman. En effet, Samantha va prendre ses fonctions aux côtés de Mattie et elle va être confrontée, à travers les dossiers qui lui échoient, à une réalité sociale dont elle ne soupçonnait pas l'existence depuis le confort très feutré de son parcours antérieur entre Washington et New York.

Ainsi, dès l'entame du roman, J. Grisham introduit le lecteur à quatre figures majeures de l'avocature américaine : si elles appartiennent toutes au même corps professionnel, ces avocat/e/s pratiquent en réalité des métiers bien différents au sein d'univers sociaux, économiques et organisationnels très hétérogènes. Se voient ainsi déclinés les *Corporate Lawyers* qui exercent au sein de *Mega Law Firms*, les *Litigators*, spécialisés en contentieux (*litigation*), les avocats du ministère public (*Attorney General*, etc.) et enfin les avocats de *Legal Aid*. Ces quatre figures ne sont pas simplement quatre fonctions différentes ; elles renvoient également à quatre types de carrières. Il faut com-

4. *Op. cit.*, p. 43.

Chroniques John Grisham, romancier et analyste de la profession d'avocat et de la justice aux USA

prendre cette dernière notion dans son sens sociologique, c'est-à-dire non simplement liée à des étapes professionnelles passées, mais désignant un parcours type qui est anticipé parfois dès la formation initiale et duquel il est difficile de s'écarter. Il s'agit en effet de parcours balisés par des opportunités de promotion. En tant que *Corporate Lawyer*, Samantha se projette dans cette fonction en comptant sur une promotion du statut de collaborateur (*Associate*) à celui d'associé (*Partner*), qui lui permettra d'atteindre un niveau de rémunération considérable, proche de celui de son chef de service, tel que nous l'avons vu plus tôt. Le fait de plaider en cour lui est totalement étranger, elle ne l'envisage même pas un moment durant sa carrière future. Quand son père l'invite à rejoindre son cabinet, elle lui dit ne rien connaître du tout à l'activité de contentieux. Mais elle va bientôt être confrontée à cette fonction dès lors qu'elle exercera au sein de la clinique du droit, dont l'activité est polyvalente et comporte une dimension non négligeable de contentieux⁵.

Ce panorama de la profession américaine d'avocat n'est certainement pas exhaustif; il fournit néanmoins une esquisse fort intéressante qui est à rapprocher de celle que propose, pour la profession française, le sociologue Christian Bessy qui s'est penché sur les évolutions

récentes de l'organisation et de l'activité des cabinets d'avocats en France. Basé sur une étude statistique et qualitative minutieuse, il en distingue quatre catégories. Outre celle des conseils juridiques appartenant à des grandes firmes, souvent internationales, et celle des avocats polyvalents exerçant dans de petits cabinets parfois groupés et principalement dédiés à une clientèle de particuliers, il identifie deux catégories moins visibles. Ce sont des cabinets « de niche », d'une taille moyenne, spécialisés dans certains domaines du droit très pointus.

Parmi ceux-ci, les cabinets dits « de haute couture » font collaborer les avocats associés sur les mêmes dossiers, souvent contentieux. Les cabinets de « bâtisseurs », pour leur part, créent leur propre niche en couplant conseils juridiques et suivis des contentieux, se partageant de la sorte le travail⁶. Ces deux derniers types de cabinets ont connu un développement significatif au cours des dernières années d'après l'auteur. Aussi est-il intéressant de constater que ce mode d'activité (petite taille mais très spécialisé) est également fort développé aux États-Unis et qu'il constitue même une déclinaison majeure masquée derrière l'image des *Law Firms* qui apparaissent comme le modèle principal des avocats américains, en tout cas pour ce qui concerne le droit dit « des affaires ».

5. Ce terme traduit bien celui de *litigation*, que les traducteurs ont parfois désigné par « droit pénal » dans la version française du roman, ce qui est une inexactitude majeure dans la mesure où la plupart des contentieux que traitent ces avocats le sont en matière civile, comme nous le verrons plus loin. L'opposition

pénal/civil est moins significative pour eux que celle entre *litigation/counselling*.

6. Bessy Ch., *L'organisation des activités des avocats. Entre monopole et marché*. Paris, LGDJ, 2015.

2. La justice américaine, agent de régulation socio-économique

Dès son arrivée dans la bonne ville de Brady, Samantha fait la rencontre, dans des circonstances assez cocasses, de Donovan Gray, neveu de Mattie et lui-même avocat. Celui-ci va bientôt la familiariser avec ce qui constitue la problématique majeure de cette région montagneuse, entièrement liée à sa principale activité économique : l'industrie charbonnière. En effet, les montagnes gorgées de ce minerai ne sont plus exploitées par des puits et des tunnels, mais le sont à ciel ouvert. De puissantes entreprises minières font exploser le sommet des montagnes après avoir opéré une déforestation totale. La roche est ensuite jetée en bas des vallées. *« Quand le charbon est prélevé, il faut le laver, ce qui est une autre catastrophe écologique. Le lavage du minerai crée une boue noire qui contient des produits toxiques et des métaux lourds. [Elle est stockée] derrière des digues en terre dans de vastes bassins de décantation. La conception de ces retenues est médiocre et les enveloppes craquent régulièrement. Je vous laisse deviner les conséquences pour le biotope. »*⁷ Cette situation suscite un double enjeu, environnemental et social, qui constitue la matière principale de l'activité judiciaire et par conséquent le moteur de l'intrigue du roman. Les effets environnementaux de cette exploitation créent en effet des situations critiques pour les populations situées à proximité. En outre, les salariés de ces entreprises font l'objet de conditions d'emploi extrême-

ment difficiles, en l'absence de toute protection sociale. Les maladies professionnelles, notamment la silicose, avec les conséquences funestes qu'on imagine, ne sont nullement reconnues par les employeurs. Le combat judiciaire de David contre Goliath qui s'ensuit constitue la vocation professionnelle de Donovan mais aussi une bonne partie de l'activité de Mattie et de ses consœurs.

C'est donc dans ce contexte social et conflictuel que Samantha va faire ses armes en tant qu'avocate polyvalente au sein d'une « clinique du droit », où des personnes désespérées viennent soumettre leurs problèmes comme elles le feraient en France dans un centre d'action sociale. Elle est tout d'abord confrontée à des situations sociales difficiles assez banales. Une des premières affaires qui lui échoit est celle d'une femme victime des violences de son conjoint ; qu'elle accompagne dans un contentieux à la fois pénal et civil. Mais, comme souvent, cette femme retournera voir son conjoint et sera prise avec lui dans une fâcheuse affaire pénale de vente de drogue (*meth*). Le rôle de Samantha évolue dès lors en fonction de cela et, compte tenu de l'incarcération provisoire de sa cliente, elle est conduite à traiter le problème des enfants privés de leurs parents, jouant alors le rôle d'une assistante sociale. Ce dossier l'amène à être confrontée à un confrère, Hump, qui défend le mari indélicat, une figure d'avocat sans doute assez typique des petites villes américaines, s'appuyant sur ses relations avec le juge, avec les proches de son client ou d'autres personnalités locales. Cela

7. Grisham J., *op. cit.*, p. 77.

Chroniques John Grisham, romancier et analyste de la profession d'avocat et de la justice aux USA

lui permet d'affranchir son client d'une rigueur excessive de la décision judiciaire : en l'occurrence, il obtiendra du juge la levée d'une ordonnance restrictive suite à une pression exercée sur l'entourage de la victime, peu de jours après son prononcé.

Plus significatif encore, une cliente vient voir notre avocate après avoir été licenciée. Son employeur a été sollicité pour prélever sur son salaire des mensualités liées à une dette ancienne auprès d'une société de crédit. Ce prélèvement est réalisé sur ordonnance d'une cour de justice mal renseignée par une société spécialisée en recouvrement de dettes qu'elle rachète. L'insolvabilité de cette cliente suite à son licenciement conduit à son incarcération pour défaut de paiement, mesure qui constitue un véritable déni de justice. Le travail de l'avocate va consister à étudier le dossier pour trouver que la dette est trop ancienne, soumise à prescription, et à faire valoir cette irrecevabilité devant le tribunal. Elle doit ensuite intervenir vigoureusement mais néanmoins sur le mode de la négociation, auprès de l'employeur indélicat envers qui aucune règle de droit du travail ne semble opposable, en tout cas tant que la dette ne sera pas effacée. Elle obtiendra ensuite l'élargissement de sa cliente en faisant valoir l'inconstitutionnalité d'une incarcération pour non-paiement de dette. Cette affaire ordinaire nous montre la double dimension de ce travail de défense, qui doit intervenir à la fois au plan juridique et judiciaire et au plan social et économique, représentant le justiciable auprès des différents acteurs concernés, dans une approche de dialogue et de négociation autant que de tech-

nique du droit. Elle pointe également le rôle joué par la justice et les avocats dans le cadre d'un système socio-économique peu réglementé, où les faibles scrupules et les rapports de force induisent des situations de forte injustice pour des justiciables peu protégés par l'État et ses administrations. Une justice parfois peu regardante des règles du droit, s'appuyant essentiellement sur les conclusions des avocats des plaignants.

Samantha va devoir également traiter une affaire de succession pour une personne âgée, Francine, propriétaire d'une maison et d'un terrain que les compagnies minières souhaitent pouvoir exploiter. Opposée au désastre écologique qu'elles provoquent, cette dame souhaite ne pas la léguer à ses enfants, de crainte qu'ils ne vendent sa propriété à ces dernières. Sam trouvera donc une fondation dédiée à la préservation de l'environnement à qui cette dame pourra léguer son bien. Il s'ensuivra quelques péripéties mouvementées et tragi-comiques avec les descendants ainsi déshérités. Cet épisode nous rappelle que les avocats américains endossent également les fonctions dévolues aux notaires en France.

Mais le dossier le plus important que notre héroïne est amenée à traiter est lié à un cas de silicose. Un ouvrier travaillant sur l'un de ces chantiers miniers souffre gravement d'une maladie des poumons que l'on ne saurait guère imputer à autre chose que son activité professionnelle. Pourtant, les précédents diagnostics dont il a fait l'objet ont nié la réalité d'une telle cause : dès lors, l'employeur refuse de lui verser la moindre indemnité alors qu'il n'a financé aucun organisme de protection sociale ou sanitaire. Ce malheu-

reux homme, qui n'a pas les moyens de financer les soins décents, risque à tout moment un licenciement par le fait de son inefficacité professionnelle liée à l'évolution de sa maladie. Sam s'emploie dès lors à se procurer et à étudier les documents médicaux ayant négligé de diagnostiquer la silicose, qui vont lui permettre de s'opposer à l'employeur et obtenir des indemnités à la hauteur de l'ensemble des préjudices subis par cet ouvrier. Le lecteur français est proprement médusé par les épisodes successifs de cette affaire dramatique, qui traduisent avec violence les effets de la vacuité du droit du travail et d'une protection sociale élémentaire aux **USA**, mais aussi par le manque consternant de scrupules de certains employeurs qui n'hésitent pas à avoir recours à des moyens retors pour éviter la moindre responsabilité en matière de protection de leurs salariés et de prise en charge des conséquences de leur activité professionnelle.

Le roman met également en scène une affaire majeure qui oppose des victimes environnementales à une compagnie minière. C'est Donovan qui la porte devant les tribunaux. Il est donc un avocat de contentieux (*litigator*), sur le modèle du père de Sam, mais il est pour sa part spécialisé dans la défense des victimes des compagnies minières. Il propose à la jeune avocate de la recruter dans son cabinet. Elle est fort impressionnée par sa « salle des opérations » (*war room*⁸), où sont déployés et affichés photos et documents liés

à chacune des affaires en cours, et par l'intrépidité d'un tel confrère constamment menacé par les forces invisibles, qui le conduisent à porter une arme sur lui. Elle ne se laissera toutefois pleinement séduire ni par cette activité redoutable ni par celui qui la mène.

L'affaire qu'il porte devant le tribunal local concerne un accident tragique : lors d'une opération de stockage des déblais d'un chantier minier, un rocher a été « *lancé dans la vallée avec le reste du déblai. [...] Il a roulé sur près d'un kilomètre et demi et a fini sa course dans un mobile home* », où deux enfants dormaient à poings fermés, qui ont naturellement péri⁹. La compagnie minière responsable, condamnée au pénal à 20 000 \$, refuse de verser une indemnité conséquente, proposant une somme de 100 000 \$. Donovan explique une telle attitude par la crainte du précédent : reconnaître des préjudices substantiels pourrait induire une multiplication des poursuites pour toutes sortes de dégâts induits par leurs chantiers, y compris de moindre gravité, qu'elle serait susceptible d'occasionner. Le roman ne décrit pas le déroulement du procès – devant un tribunal civil – mais en retrace la tension qui atteint une acmé durant les délibérés du jury qui devra rendre une décision à la majorité (et non l'unanimité comme pour les procès pénaux). Donovan n'avait pas hésité à demander au tribunal des indemnités à hauteur de trois millions de dollars pour les

8. L'expression utilisée en anglais souligne le caractère très conflictuel des contentieux, lié à l'approche accusatoire (au pénal) et « *adversarial* » au civil.

9. *Op. cit.*, p. 156.

Chroniques John Grisham, romancier et analyste de la profession d'avocat et de la justice aux USA

parents des petites victimes. Il obtient gain de cause pour l'intégralité de cette somme, divine surprise qui sera bientôt douchée par l'annonce de l'appel suspensif interjeté par la compagnie d'assurances.

Mais Donovan vise plus haut encore : il est parvenu à réunir une pile de documents susceptibles de mettre en cause plusieurs compagnies minières et de prouver que les accidents qu'elles ont provoqués ne sont pas dus à des négligences mais qu'elles sont parfaitement conscientes des risques encourus pour les populations et pour les salariés, qu'elles évitent à tout prix d'assumer. Il escompte pouvoir les traduire en justice et obtenir d'elles des indemnités monumentales, de plusieurs centaines de millions de dollars. Ceci permettrait en outre de faire en sorte que ces compagnies tiennent compte de ces risques dans l'avenir, les préviennent et offrent une meilleure protection à leurs salariés. On invite ici le lecteur à s'emparer de l'ouvrage de J. Grisham pour découvrir ce que constitue l'intrigue majeure de son roman : comment Donovan a-t-il réussi à mettre la main sur ces documents, où les dissimule-t-il, quels moyens utilisent les compagnies pour l'empêcher de les faire valoir et comment prévoit-il de déclencher l'action en justice ?

* * *

Que penser de ce panorama du système judiciaire américain et du rôle que les avocats y jouent, tels que Grisham nous les soumet dans ce roman ? Il faut sans doute y voir le constat d'une situation paradoxale. Celle où la justice vient suppléer aux carences consi-

dérables de la protection sociale et du travail, mais où l'accès à cette justice reste infiniment inégalitaire. Les honoraires des avocats et le risque de perdre le procès représentent les principaux facteurs d'inégalité en la matière. D'autres aspects entrent en ligne de compte, tels que la nomination des juges. Comme Donovan l'explique à sa jeune consœur, dans l'État de Virginie occidentale, les juges sont élus et ils doivent par conséquent financer une campagne électorale : les compagnies minières ont toute latitude pour y contribuer.

S'agissant des avocats, Grisham pointe des différences au sein de la profession qui vont bien au-delà des statuts ou des formes d'exercice que nous avons répertoriés au début de cet article, ou encore du niveau d'honoraires. Une scène est particulièrement révélatrice à cet égard. Lors du procès concernant la silicose de Buddy Ryzer, le client de Samantha, elle est abordée par l'un des avocats défendant les intérêts des compagnies charbonnières, Trent Fuller. Celui-ci l'interpelle : « *nous n'avons guère apprécié les allégations proférées par votre client à l'encontre de notre cabinet. Mesurez vos propos, vous voilà prévenue. [...]* On vous traînera devant les tribunaux, vous et votre client, pour diffamation ! C'est compris ? » Interloquée par une telle attitude, Samantha s'adresse plus tard à Mattie : « *Je n'en reviens pas. Il m'a menacée en plein tribunal.* » Mattie lui rétorque : « *Vous n'avez encore rien vu. Ils vous menacent en salle d'audience, dans les couloirs, au téléphone, par e-mail, par fax, dans le recours et leurs appels.* »¹⁰

Ce schéma, sans doute caricatural, met en

10. *Op. cit.*, p. 468-469.

scène une opposition entre deux conceptions du métier d'avocats. L'une est incarnée ici par Hump et Fuller. Ils défendent des clients peu scrupuleux : Hump défend un dealer de méthamphétamines, drogue très répandue dans cette région paupérisée, qui en constitue le second fléau ; Fuller défend les compagnies minières et leurs assurances dans leur volonté de ne pas indemniser leurs victimes. Et, d'après Grisham, ils ont eux-mêmes une attitude qui dépasse les bornes des principes éthiques, sinon déontologiques, du débat judiciaire et des relations confraternelles. De l'autre côté, on voit apparaître la nébuleuse des avocats animés par une vocation de la défense d'une cause ou d'un public déshérité ou floué par les puissants. Ce qui renvoie clairement au fameux *Cause Lawyering* désormais bien analysé par la sociologie, y compris française¹¹. La défense des causes sociales, humanitaires ou environnementales constitue à la fois une vocation majeure pour des avocats soucieux de défendre certaines valeurs mais aussi un marché leur permettant d'accéder à une rémunération dans la défense de ces causes¹².

Si l'exercice littéraire tend à forcer le trait d'un tel clivage, le roman met néanmoins en relief une ligne de tension majeure qui caractérise sans doute l'avocature aux **USA**. Elle se concrétise sinon autour de positions éthiques ou déontologiques, en tout cas quant à une méthode d'intervention en matière contentieuse – que ce soit devant le tribunal ou lors de tentatives de règlement amiable dans une phase préalable – entre défense des valeurs personnelles et professionnelles ou défense d'intérêts de clients à tout prix, quelle que soit leur prise de position. On pourra formuler l'hypothèse ici qu'une telle ligne de tension est fortement induite aux **USA** par la fonction de régulation des conflits sociaux ou économiques que remplit la justice américaine. Cela fait de l'avocat de contentieux (*litigator*) une figure judiciaire du héros mythique américain, bon ou mauvais, mais investi d'une mission de défense des intérêts privés dans un processus de constitution des valeurs de la « communauté ». Une figure dont Grisham a su faire son miel tout au long de son œuvre.

11. V. Israël L., *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

12. Dans le roman, les motivations de Donovan tiennent au fait que ses parents ont été victimes des compagnies charbonnières.

